



Propriété intellectuelle.
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle dispose pour principe que l'architecte a, tout au long de son œuvre, un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous et qui comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. L'article L651 du Code du Patrimoine dispose que si le nom de l'architecte causeur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures.

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisi de lui confier, lui a confiée.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce cas que des copies algébriques et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en feraient pour quelque but que ce soit.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce cas que des copies et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager le plan d'exécution (pour visa du maître d'ouvrage) et approuvés au bureau de contrôle. La charge de l'exécution dans le cadre de son marché, le département d'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qu'il soit soumis ou modifications ou modifications qui s'avèrent nécessaires au profitable exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

MEUNG-SUR-LOIRE
Construction d'une plate-forme logistique Extension
9ème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



DEMANDEUR : 	ARGAN FONCIERE 21, RUE BERROFF 72200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 47 47	ARCHITECTE : 	A26-GL 143 BIS, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
------------------------	---	-------------------------	---

BUREAU ICPE : VERITAS Rhône-Alpes Auvergne 16, chemin du Jubin BP 26 - 49271 DAMVILLY T: 04 72 29 70 70			
--	--	--	--

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PLAN DES VRD

ECHELLE : 1 : 500	DATE : 22/04/2020	FORMAT : A0	PC2b
1708	A26	ARC	PC
		PLN	0